

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/10/2011  
Réception par le Prefet : 19/10/2011  
Publication : 25/10/2011



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2011-10-7-3

Séance du mardi 18 octobre 2011

### **CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE AIDES AUX BÂTIMENTS À VOCATION CULTURELLE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-3-5-2 du 5 novembre 2010 relative à l'approbation des Contrats de Territoire de Vie,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-4-7-4 du 7 décembre 2010 relative au Budget Primitif 2011 en faveur du Développement Culturel,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU les avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine des 16 mai et 28 septembre 2011,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- - Décide de programmer quatre opérations retenues dans les Contrats de Territoire de Vie et récapitulées dans le tableau (annexe du rapport) et d'attribuer les subventions pour un montant total d'aides de 1 430 429 €, dont :
  - 1 040 000 € à la Ville de Colmar pour la restructuration du Centre Socio-Culturel Europe ;
  - 340 000 € à la Ville de Colmar pour l'extension et la restructuration de la Salle des Musiques Nouvelles du Grillen ;
  - 23 429 € à la Ville d'Illzach pour la rénovation de la salle de spectacles de l'Espace 110 ;
  - 27 000 € à la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines pour la rénovation du Théâtre.
- Autorise leur versement, étant précisé que les montants seront prélevés sur les crédits inscrits au budget du Département, au programme D213, Imputation 204-311-20414-22921-371.

- Prend acte des renseignements portés en annexe du rapport qui indique, pour les projets subventionnés par le Département, les cofinancements prévisionnels annoncés pour nos partenaires collectivités territoriales.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 18 OCTOBRE 2011

**Bâtiments à vocation culturelle**  
**Procédure Contrat de Territoire de Vie**

**a) Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Subvention
BVC03079	<b>COLMAR</b> Restructuration du centre socio-culturel Europe Colmar Avis favorable de la Commission de la Culture du 16 mai 2011 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 168 042 € COLMAR : 3 563 165 €	5 200 000,00	20%	1 040 000,00
BVC03080	<b>COLMAR</b> Extension et restructuration de la Salle des Musiques Nouvelles du Grillen Avis favorable de la Commission de la Culture du 16 mai 2011 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 455 000 € COLMAR : 1 000 000 €	1 700 000,00	20%	340 000,00
<b>Total CVT Colmar, Fecht et Ried</b>				<b>1 380 000,00</b>

**b) Contrat de Territoire de Vie Région Mulhousienne**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Subvention
BVC03084	<b>ILLZACH</b> Rénovation de la salle de spectacles de l'Espace 110 à Illzach Avis favorable de la Commission de la Culture du 16 mai 2011 Cofinancement : ILLZACH : 93 716 €	117 145,00	20%	23 429,00
<b>Total CVT Région Mulhousienne</b>				<b>23 429 ,00</b>

**c) Contrat de Territoire de Vie Piémont-Val d'Argent-Pays Welche**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Subvention
BVC03082	<b>SAINTE-MARIE-AUX-MINES</b> Réfection du Théâtre de Sainte Marie aux Mines Avis favorable de la Commission de la Culture du 28 septembre 2011  Cofinancement : SAINTE-MARIE-AUX-MINES : 67 500 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 40 500 €	135 000,00	20%	27 000,00
<b>Total CTV Piémont -Val d'Argent - Pays Welche</b>				<b>27 000 ,00</b>
<b>Total des subventions</b>				<b>1 430 429,00</b>